

Collectif Citoyen de Vigilance



Nous contacter : ccv65500@gmail.com

Si nous sommes heureux que nos bulletins suscitent tant de réactions, un sérieux devoir de nuances et de vérité s'impose. Le CCV se veut rigoureux dans ses informations et n'utilise ni la langue de bois, ni un argumentaire défaillant.

Ordures ménagères

Septembre 2014, Point presse du maire La Dépêche et La Semaine des Pyrénées

« une baisse du coût des ordures ménagères de 30 % pour les vicquois dès le 1er janvier 2015 »

Février 2015, Tract du maire et groupe majoritaire

« Nous avons travaillé avec les dirigeants de Val Adour Environnement (VAE) et nous passerons à une seule collecte par semaine, avec un système de tri sélectif, dès le 1er janvier 2016. Cela devrait conduire à une baisse de 15 à 20 % de la taxe. Nous travaillerons ensuite avec VAE sur la mise en place d'un système de tarification incitative ».



Brochure VAE remise avec le bac

« La facture

Elle sera établie de la façon suivante :

- une part fixe
- une part variable avec deux composantes :
 - la taille du bac ordures ménagères dont le volume est fonction du nombre de personnes composant le foyer
 - le nombre de présentations à la collecte du bac à ordures ménagères.

Sur le principe, ce mode de facturation peut être comparé à une facture d'eau ou d'électricité composée d'un abonnement et d'une part correspondant à la consommation du foyer.

Ainsi le montant de votre facture variera en fonction de votre production d'ordures ménagères et du nombre de présentations de votre bac. »

Collectif Citoyen de Vigilance :

Après avoir sollicité le passage à une seule collecte hebdomadaire dès janvier 2015 avec une baisse du coût de 30%, M. le Maire s'est finalement rallié aux dispositions prônées depuis longtemps par VAE à savoir : tarification incitative et une collecte hebdomadaire à compter du 1er janvier 2016.

Le Grenelle de l'Environnement s'impose à VAE comme à tous les maires; il est donc mensonger de promettre aux Vicquois une baisse uniforme pour tous les usagers.

« Les promesses sont pareilles aux vagues de la mer, elles meurent aussi vite qu'elles naissent »

**Une soirée ciné-débat sur le thème « Les ordures ménagères »
sera organisée dans les prochaines semaines
par le Collectif Citoyen**

Indemnités des élus

Février 2015, Tract du maire et groupe majoritaire

« Conclusion: L'enveloppe d'indemnisation totale des élus s'élève à 86 400 € pour l'année 2014 soit 11% de plus que l'année 2013 (77 800 €), mais le travail des élus est sans commune mesure ! »

Point n° 5 de l'ordre du jour du conseil municipal du 11 décembre 2014; Tableau indemnités des élus

| FONCTION | MONTANT BRUT | TOTAL BRUT | MONTANT NET | TOTAL NET |
|---------------|--------------|------------|-------------|-----------|
| MAIRE | 2404,42 | 2404,42 | 1903,36 | 1903,36 |
| 1er ADJOINT | 741,28 | 741,28 | 663,14 | 663,14 |
| 7 ADJOINTS | 513,19 | 3592,33 | 459,09 | 3213,63 |
| 3 DELEGUES | 304,11 | 912,33 | 272,06 | 816,18 |
| TOTAL MENSUEL | | 7650,36 | | 6596,31 |
| TOTAL ANNUEL | | 91804,32 | | 79155,72 |

Collectif Citoyen de Vigilance :

Nous confirmons les sommes annoncées dans notre bulletin n° 3 : **91 800 €** d'indemnités d'élus par an et un surplus de **80 000 €** sur la mandature par rapport à la précédente municipalité.

Pour comparer ce qui est comparable, il faut que les données soient identiques (année civile = 12 mois).

Le pourcentage est donc supérieur et, au lieu de 11% , l'augmentation des élus en l'état actuel est bien de **19,25 %** .

Les Vicquoises et les Vicquois apprécieront la rigueur mathématique...

Communauté de Communes Vic-Montaner

Février 2015, Tract du maire et groupe majoritaire

« Comme nous le disions depuis plusieurs mois, il est aujourd'hui quasi acquis que la carte des communautés de communes va très prochainement évoluer et que nous allons devoir fusionner avec un ou plusieurs de nos voisins. La municipalité s'inscrita pleinement dans cette nouvelle organisation du territoire, et elle a déjà commencé à le faire en discutant avec l'actuelle communauté de communes».

Février 2015, Assemblée Nationale-Sénat

Lors de la discussion du projet de Loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTR), le Sénat a supprimé le seuil de 20 000 habitants pour les futures communautés de communes.

L'Assemblée Nationale a examiné le texte voté au Sénat et a rétabli le principe du seuil. Il a toutefois été modifié et devrait être fixé par un calcul mathématique tenant compte de différents paramètres.

Collectif Citoyen de Vigilance :

Selon les travaux parlementaires en cours, le seuil pour le Val d'Adour devrait être fixé autour de 9 000 habitants. Dans ces conditions, la Communauté de Communes Vic-Montaner n'aurait aucune obligation de fusionner.

Les futurs textes de loi s'imposeront à tous les maires.

Rien n'est plus près du vrai que le faux. Les citoyens vicquois méritent une juste information.

CCV est un collectif de vigilance mis en place par des Vicquoises et des Vicquois. Il regroupe des citoyens de tous âges, de toutes catégories sociales, de toutes sensibilités politiques, soucieux de respecter le jeu démocratique et citoyen. Aucun des membres du CCV n'a été candidat aux dernières élections municipales et n'a d'ambitions électorales.